Page : 1/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.01.2018 Numéro de version 4 Révision: 02.01.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit Coratac C 3
- Code du produit R093177-00
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation Colle
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:

Kömmerling Chemische Fabrik GmbH Zweibrücker Straße 200 D-66954 Pirmasens Tel.: +49 (0)6331/56-2000 www.koe-chemie.de

- Service chargé des renseignements :

Abteilung: C-Ū Qualitäts- und Umweltmanagementcenter

(department: C-U Quality- and Environmentalmanagementcenter)

Tel.: +49 (0)6331/56-2553; Fax.: +49 (0)6331/56-1091

e-Mail: Productsafety@Koe-Chemie.de

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

In case of poisoning: GBK-EMTEL International

Tel.(24h): +49(0)6132/84463 (all languages)

In case of transport accidents:

Tel.(24h): (001) 352 323 3500 (Infotrac - Contract ID: 90373 / GBK)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



- Mention d'avertissement Attention

(suite page 2)



KÖMMERLING CHEMISCHE FABRIK GMBH

Page: 2/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 29.01.2018 Numéro de version 4 Révision: 02.01.2018

Nom du produit Coratac C 3

(suite de la page 1)

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2-cyanoacrylate d' éthyle

- Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P262

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT ÁVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et

si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

- Indications complémentaires:

EUH202 Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable. - vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- Description : Mélange de plusieurs matières premières

- Composants contribuant aux dangers:

CAS: 7085-85-0	2-cyanoacrylate d' éthyle	
EINECS: 230-391-5	Skin Irrit, 2. H315: Eve Irrit, 2. H319: STOT SE 3. H335	

- SVHC Ne contient pas des substances SVHC
- Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Indications générales : Le collage ne doit jamais être défait avec force.
- après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- après contact avec la peau :

Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.

- après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

- après ingestion : Envoyer immédiatement chercher un médecin
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

 - 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Page: 3/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.01.2018 Numéro de version 4 Révision: 02.01.2018

Nom du produit Coratac C 3

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Movens d'extinction:

Jet d'eau

Mousse résistant à l'alcool

Dioxyde de carbone

Poudre d'extinction

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

 - 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Veiller à une aération suffisante

Tenir éloignées les sources d'incendie

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

Dans le cadre d'un collage dans une atmosphère sèche, il est préférable d'augmenter l'humidité relative à 50 - 60%.

- Préventions des incendies et des explosions:

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne conserver que dans le fût métallique d'origine

- Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les aliments

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

- Autres indications sur les conditions de stockage :

Eviter les rayonnements direct du soleil.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

- Classe de stockage (according german VCI-concept): 10
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR ·

(suite page 4)

KÖMMERLING CHEMISCHE FABRIK GMBH

Page: 4/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 29.01.2018 Numéro de version 4 Révision: 02.01.2018

Nom du produit Coratac C 3

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.
- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

- DNEL			
7085-85-0 2-cyanoacrylate d' éthyle			
Inhalatoire	worker (long-term exposure/systemic)	9,25 mg/m ³	
	worker (long-term exposure/local)	9,25 mg/m³	

- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel :
- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

- Protection respiratoire : non nécessaire.
- Protection des mains :

Éviter tout contact direct avec la préparation chimique au moyen de mesures organisationnelles. En travaillant avec des gants, appliquer au préalable un produit de protection cutanée en prévention d'un gonflement de la peau et utiliser un produit de nettoyage et de soin de la peau après le travail. Respecter le temps de passage indiqué (qui commence dès le premier contact avec le produit)! Enlever les gants à l'expiration du temps de passage et utiliser des gants neufs!

- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Dans l'hypothèse d'un contact prévu de plus longue durée avec la préparation chimique, il est recommandé de porter un surgant résistant aux sollicitations mécaniques, assorti du sous-gant « Barrier 02-100 » de la société Ansell (temps de passage de 480 minutes).
- Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc fluorocarbone (Viton) (0,7 mm – temps de passage de 15 minutes)

- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Recommandation en tant que protection contre les projections : Gants à usage unique en nitrile (épaisseur d'au moins 0,12 mm) et à manchettes longues. Enlever le gant à usage unique en nitrile après tout contact avec la préparation chimique et mettre un gant à usage unique en nitrile neuf.

- Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales.

- Aspect:

Forme: liquide Couleur: incolore - Odeur: caractéristique - Seuil olfactif: Non déterminé.

(suite page 5)

Page : 5/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.01.2018 Numéro de version 4 Révision: 02.01.2018

Nom du produit Coratac C 3

	(suite de la pag
- Modification d'état	
Point d'ébullition :	> 150 °C
- Point d'éclair :	> 65 °C
- Limites d'explosion :	
inférieure :	non déterminé
supérieure :	non déterminé
- Pression de vapeur :	non déterminé
- Densité :	voir Information Produit
- Densité de vapeur:	Non déterminé.
- Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
- Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau :	Réagit au contact de l'eau.
- Coefficient de partage (n-octanol/ea	au) : Non déterminé.
- Viscosité :	
dynamique :	voir Information Produit
- Teneur en solvants :	
solvants organiques	0.0 %
VOC (EU):	0,0 g/l
VOC (EU):	0,00 %
VOC (CH):	0,00 %
- 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Vives réactions au contact d'alcalis puissants et d'agents d'oxydation

Réaction aux amines

Un réchauffement se produit en cas d'addition d'eau

Réagit fortement au contact de l'eau

- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas d'incendie, présence possible du (des) matériau(x) suivant(s) :

Gaz nitreux.

Acide cyanhydrique (ou acide prussique)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

FR ·

Page : 6/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.01.2018 Numéro de version 4 Révision: 02.01.2018

Nom du produit Coratac C 3

(suite de la page 5)

- Effet primaire d'irritation :

- de la peau:

Provoque une irritation cutanée.

- des yeux :

Provoque une sévère irritation des yeux.

- Sensibilisation:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques :
- Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation : A éliminer suivant les directives administratives.
- EWC-Code(s):

Ne pas éliminer les déchets sur la terre, dans les eaux ou dans les canalisations, mais les évacuer comme des déchets commerciaux. Ces codes de l'UE relatifs aux déchets sont des recommandations visant les déchets produits lors de l'utilisation de colles et de matériaux d'étanchéité. Si des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses sont énumérés au point 3 de cette fiche de données de sécurité, il convient de classer les déchets qui en résultent comme dangereux (*).

Déchets produits lors de l'utilisation :

080409* Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

080410 Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080409

(suite page 7)

FR ·

Page : 7/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.01.2018 Numéro de version 4 Révision: 02.01.2018

Nom du produit Coratac C 3

(suite de la page 6)

Déchets produits lors du nettoyage :

08 04 11* Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

08 04 12 Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080411

Déchets d'emballage pollués :

15 01 10* Emballages contenant des résidus de matières dangereuses ou contaminés par des matières dangereuses.

Déchets d'emballage propres :

15 01 01 Emballages en papier et en carton

15 01 02 Emballages en plastique

15 01 04 Emballages en métal

- Emballages non nettoyés :
- **Recommandation**: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU

- ADR/RID/ADN, ADN, IMDG néant - IATA UN3334

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR/RID/ADN, ADN, IMDG néan

- IATA Aviation regulated liquid, n.o.s. (ethyl 2-

cyanoacrylate)

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR/RID/ADN, ADN, IMDG

- Classe néant

- IATA



- Class 9 Matières et objets dangereux divers.

- Label

- 14.4 Groupe d'emballage

- ADR/RID/ADN, IMDG néant - IATA III

- 14.5 Dangers pour l'environnement:

- Polluant marin : Non

- 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

(suite page 8)

Page: 8/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.01.2018 Numéro de version 4 Révision: 02.01.2018

Nom du produit Coratac C 3

(suite de la page 7)

 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

- "Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Prescriptions nationales:
- Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Destiné exclusivement à l'utilisation industrielle.

- Légende des Phrases (H- et R-) se rapportant aux matières citées sous chapitre 3 (pictogramme de danger du produit, voir sous chapitre 2)

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- Service établissant la fiche technique :

- Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Skin Irrit 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Ca

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

- * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR